Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

Direction de l'Immobilier, des Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 2 juin 2026 à 09h00

Présents :
Gabriel DOUBLET, Antoine BLOUIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Bernard BOCCARD, Denis SERVAGE, Denis MAIRE, Christophe BORREL, Anne-Lise VOUTAY, Amine MEHDI, Christine BURKI, Marion BARGES-DELATTRE, Carole DARCY, Maxime GACONNET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE....2

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE....2

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU....2

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE....3

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026....3

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE....4

2 - DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO A L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU TECHNOSITE ALTEA (ADETA)....4

3 - DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DE L'ASSOCIATION INITIATIVE GENEVOIS....4

A) DIRECTION DE L'HABITAT....6

4 - DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE LA FONCIERE 74....6

A) DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS....7

5 - DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS POUR L'ASSOCIATION AMORCE....7

IV. INFORMATIONS DIVERSES....7

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 26 mai 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

2 - DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO A L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU TECHNOSITE ALTEA (ADETA)

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Frédéric FROMAIN

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Vu les statuts de l'Association Des Entreprises du Technosite Altea (ADETA), à laquelle adhère Annemasse Agglo,

Il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo auprès de l'association ADETA, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à son assemblée.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à l'assemblée de l'Association Des Entreprises du Technosite Altea (ADETA) comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Bernard BOCCARD	Denis MAIRE

3 - DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DE L'ASSOCIATION INITIATIVE GENEVOIS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Frédéric FROMAIN

La plateforme d'initiative locale, INITIATIVE GENEVOIS (IG) anciennement GENEVOIS HAUT SAVOYARD INITIATIVE (G.H.S.I.), est une association de la Loi de 1901 et intervient depuis maintenant 20 ans en direction des créateurs/repreneurs d'entreprise. C'est un outil au service du développement économique territorial et l'association soutient financièrement les entrepreneurs sous forme de prêts d'honneur.

Ainsi, depuis sa création en 1997, INITIATIVE GENEVOIS (IG) a aidé à la création ou à la reprise de 344 entreprises sur le territoire de l'agglomération sous la forme de prêts d'honneur et d'autres dispositifs, participant au maintien ou à la création de 963 emplois.

Annemasse Agglo est adhérente de l'association (collège « COLLECTIVITES PUBLIQUES »). A ce titre, elle est représentée et dispose d'une voix à l'Assemblée Générale de l'association.

Il convient donc de désigner le représentant permanent d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de l'association INITIATIVE GENEVOIS. Un ou plusieurs suppléant(s) peuvent également être désignés.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de le pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER les représentants d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de l'association INITIATIVE GENEVOIS comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1. Bernard BOCCARD	1. Amine MEHDI 2. Coralie FERNEX

A) DIRECTION DE L'HABITAT

4 - DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE LA FONCIERE 74

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Frédéric FROMAIN

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et du Conseil communautaire,

Annemasse – Les Voirons Agglomération est membre de la Foncière de la Haute-Savoie. Crée le 30 avril 2019 à l'initiative des élus membres de l'EPF de la Haute-Savoie, la Foncière regroupait alors l'EPF74, 9 des 21 EPCi du département, l'USH 74 et la Caisse d'Épargne. La Foncière a depuis accueilli 8 nouveaux EPCI, Action Logement Services, la FPI Alpes et la CCI 74.

Il convient de désigner des représentants d'Annemasse Agglo auprès de la Foncière de la Haute-Savoie.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de la Foncière 74 comme suit :

Organisme	Titulaires et suppléants à l'AG	Titulaire au CA
GIP La Foncière 74	Titulaires : 1- Denis MAIRE 2- Amine MEHDI Suppléants : 1- Jean-Paul BOSLAND 2- Bernard BOCCARD	Denis MAIRE

A) DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS

5 - DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS POUR L'ASSOCIATION AMORCE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Antoine TEYCHENEY

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au profit du Bureau et notamment le paragraphe n °B-2 de son annexe,

Vu les renouvellements des Conseils municipaux et communautaires,

Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

Le délégué d'Annemasse - Les Voirons Agglomération à AMORCE est le principal représentant au sein de l'association. En particulier, lors des assemblées générales qui définissent les grandes orientations de l'association au regard des priorités et des préoccupations des personnes publiques.

Il convient de désigner les délégués titulaire et suppléant pour l'association AMORCE.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉSIGNER les délégués d'Annemasse – Les Voirons Agglomération auprès de l'association AMORCE comme suit :

Titulaire	**Suppléant**
Antoine BLOUIN	Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h23.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

